

# Épreuves ministérielles en français

## au Québec



## Introduction

Cet article accompagne mon récent article, qui décrit les épreuves provinciales anglophones au Québec<sup>1</sup>. Comme je l'ai mentionné dans mon article précédent, les systèmes d'éducation et programmes d'évaluation des élèves à grande échelle du Québec, bien que semblables à ceux des autres provinces canadiennes à bien des égards, sont uniques en leurs genres. Par exemple, après la maternelle, les systèmes éducatifs de la plupart des régions du Canada sont divisés en trois cycles : de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année ( primaire), de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année (secondaire) et postsecondaire (collégial et universitaire). Au Québec, l'enseignement primaire s'étend de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année, le secondaire comprend de la 7<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année, et le cégep (collège d'enseignement général et professionnel), est l'équivalent de la 12<sup>e</sup> année. Les élèves reçoivent un diplôme d'études collégiales (DEC) à la fin d'un programme technique ou préuniversitaire<sup>2</sup> (les élèves du Québec fréquentent généralement le cégep au lieu de la 12<sup>e</sup> année, car l'enseignement collégial est conçu pour combler l'écart entre l'achèvement des études secondaires en 11<sup>e</sup> année et l'entrée à l'université<sup>3</sup>) Le Québec a des écoles francophones et anglophones financées par l'État. En ce qui concerne les écoles primaires et secondaires financées par l'État, tous les élèves doivent fréquenter une école francophone, sauf dans les cas où les élèves sont admissibles à l'enseignement en anglais conformément à la *Charte de la langue française*<sup>4</sup>.

La province administre depuis longtemps des épreuves provinciales normalisées aux élèves<sup>5</sup>. Les évaluations fondées sur le programme d'études, menées par le ministère de l'Éducation, sont administrées dans des matières données à des étapes clés du parcours scolaire des élèves et constituent d'importants indicateurs du

développement de leurs compétences. Cet article présente un aperçu général de la situation actuelle des évaluations à grande échelle des élèves francophones au Québec, communément appelées épreuves ministérielles. On y trouve également une description des épreuves de français, langue seconde (programmes de base et enrichi), administrées aux élèves dont la langue maternelle est l'anglais.

## Épreuves ministérielles de français

Le ministère de l'Éducation élaboré et administre deux types d'épreuves ministérielles : celles destinées aux élèves du primaire et de la 2<sup>e</sup> secondaire, et celles destinées aux élèves de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire. En 4<sup>e</sup> année du primaire, les élèves francophones passent une épreuve de français, langue d'enseignement; les élèves de 6<sup>e</sup> année passent une épreuve de français, langue d'enseignement, ainsi qu'une épreuve de mathématique. (Il existe deux épreuves de français, langue d'enseignement pour chaque année (4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>), soit une épreuve de lecture et une épreuve d'écriture, mais il n'y a qu'une seule épreuve de mathématique en 6<sup>e</sup> année.) Les élèves de 8<sup>e</sup> année (2<sup>e</sup> secondaire) passent une épreuve de français, langue d'enseignement. Les épreuves ministérielles du primaire et de la 2<sup>e</sup> secondaire, conçues pour vérifier que les exigences des programmes d'études concernés ont été respectées, comptent pour 20 % du résultat final de l'élève pour la ou les compétences évaluées. Les examens de 10<sup>e</sup> année (4<sup>e</sup> secondaire) évaluent les compétences des élèves, selon les attentes du programme d'études, en mathématique, en science et technologie ou en applications technologiques et scientifiques (les élèves sont inscrits à l'un des cours de sciences, et non aux deux) et en histoire du Québec et du Canada. Les épreuves de 11<sup>e</sup> année (5<sup>e</sup> secondaire) évaluent les connaissances et les compétences

<sup>1</sup> Des sections de cet article ont été extraites ou adaptées de : Jones, R.M. (2025, mars). *Évaluation des apprentissages des élèves en anglais au Québec*. Consulté le 14 mai 2025 sur : <https://rmjassessment.com/2025/03/19/assessing-english-student-learning-in-Quebec>.

<sup>2</sup> Guéhéneuc, Y-G. (11 janvier 2024). *Système éducatif québécois — Explication et comparaison*. Consulté le 28 janvier 2025 sur <https://blog.ptidej.net/quebec-education-system-explanation-and-comparison>.

<sup>3</sup> Gouvernement du Québec. (2025). *Système d'éducation au Québec*. Consulté le 29 janvier 2025 sur : <https://www.quebec.ca/education/etudier-quebec/systeme-education>.

<sup>4</sup> Gouvernement du Québec. (2024). *Charte de la langue française*. Consulté le 31 janvier 2025 à l'adresse : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-11?langCont=fr>.

<sup>5</sup> Aux fins du présent article, les évaluations standardisées désignent celles effectuées par des élèves d'un niveau scolaire/d'âge donné, testant le même contenu de programme ou un contenu équivalent dans un délai commun et administrées dans des conditions communes.

des élèves en français, langue d'enseignement, et en anglais, langue seconde (programmes de base et enrichi). L'apprentissage d'une langue seconde — l'anglais, langue seconde (pour les élèves dont le français est la langue maternelle), et le français, langue seconde (pour les élèves dont l'anglais est la langue maternelle) — est une composante fondamentale de l'éducation au Québec, y compris de son programme d'évaluation. Tous les élèves de 10<sup>e</sup> et de 11<sup>e</sup> année doivent passer leurs épreuves respectives, qui comptent pour 50 % du résultat final pour la ou les compétences évaluées et non pour le cours<sup>6</sup>.

Les épreuves ministérielles de 4<sup>e</sup> primaire et de 2<sup>e</sup> secondaire sont administrées annuellement en juin; les épreuves de 6<sup>e</sup> primaire sont administrées en janvier (pour les élèves de 6<sup>e</sup> année du primaire qui ont terminé le contenu du programme prescrit et qui sont sur le point de commencer un enseignement intensif en anglais) et en juin; et toutes les épreuves de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire sont administrées en juin, avec des possibilités de reprise en août et en janvier. Les sections suivantes présentent des informations descriptives de haut niveau sur les épreuves ministérielles administrées aux élèves francophones.

## Épreuves de 4<sup>e</sup> primaire

### Français, langue d'enseignement<sup>7</sup>

Pour démontrer leurs compétences en lecture, les élèves doivent lire des textes variés, puis réaliser

des tâches d'écriture. Leurs performances en lecture sont évaluées par la lecture, l'analyse critique et la synthèse des idées qui constituent la base de leurs réponses écrites. L'épreuve de lecture se déroule sur deux jours (90 minutes par jour). La première demi-journée est consacrée à un texte littéraire et la seconde à un texte courant. À chaque séance, les élèves lisent le texte et répondent à une douzaine de questions, dont les réponses peuvent inclure des chiffres, quelques mots ou quelques phrases. L'épreuve d'écriture se déroule sur trois jours. Les élèves démontrent leurs compétences rédactionnelles en planifiant et en rédigeant un texte à partir d'une illustration fournie par le Ministère. Le premier jour (90 minutes) est consacré à la présentation de la tâche, à la préparation et à la planification du projet d'écriture. Le deuxième jour (90 minutes), les élèves rédigent et effectuent des révisions préliminaires de leur texte. Le troisième jour (deux heures), les élèves révisent, corrigent et finalisent leurs productions écrites. Des exemples de questions et d'exercices sont disponibles ici<sup>8</sup>.

Pour la quasi-totalité des épreuves ministérielles, les centres de services scolaires et les écoles privées sont responsables de la correction des réponses écrites des élèves. Le Ministère fournit des guides de correction, comprenant des grilles d'évaluation et des exemples, qui décrivent les niveaux de performance. Les tâches de lecture sont notées selon les critères présentés dans le tableau ci-dessous.

<sup>6</sup> Les informations contenues dans cette section proviennent des sources suivantes :

Ministère de l'Éducation du Québec. (2024). *À propos des épreuves ministérielles au primaire et au secondaire*. Consulté le 28 janvier 2025 sur : <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programmes-formations-evaluation/epreuves-ministerielles-evaluation-apprentissages>.

Ministère de l'Éducation du Québec. (2024). *Calendrier des épreuves ministérielles et des reprises aux niveaux primaire et secondaire*. Consulté le 31 janvier 2025 sur : <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programmes-formations-evaluation/epreuves-ministerielles-evaluation-apprentissages>.

Cowley, P. et MacPherson, P. (2022). *Évaluation des élèves canadiens de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année – Variabilité régionale, marge d'amélioration au Canada : Comparaison des programmes provinciaux d'évaluation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année*. Consulté le 28 janvier 2025 à l'adresse : <https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/testing-canadian-k12-students-regional-variability.pdf>.

<sup>7</sup> Les renseignements contenus dans cette section sont tirés du document suivant :

Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation. (2024). *Document d'information, ÉPREUVES MINISTÉRIELLES, Français, langue d'enseignement, 4<sup>e</sup> année du primaire, Lecture Écriture, juin 2025*. Consulté le 9 avril 2025 de : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/documents-information/DI\\_FLE\\_4e\\_prim.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/documents-information/DI_FLE_4e_prim.pdf).

<sup>8</sup> Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. (2024). *Guide à l'intention des parents, ÉPREUVES MINISTÉRIELLES, Français, langue d'enseignement, 4<sup>e</sup> année du primaire, Lecture Écriture, Décembre 2024*. Consulté le 14 avril 2025 de : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/documents-information/DI\\_FLE\\_4e\\_prim.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/documents-information/DI_FLE_4e_prim.pdf).

Critère d'évaluation	Description
Compréhension des éléments significatifs d'un texte	<b>Extraction d'informations explicites</b> L'élève relève une ou plusieurs informations mentionnées dans le texte. <b>Extraction d'informations implicites</b> L'élève trouve un sens qui n'est pas explicitement énoncé, mais qui est sous-entendu dans les propos de l'auteur. Le sens inféré est commun à la majorité des lecteurs.
Justification pertinente des réactions à un texte	L'élève justifie sa réaction en s'appuyant sur des éléments du texte.
Jugement critique sur des textes littéraires	L'élève apprécie certaines caractéristiques d'une œuvre.

Cinq critères, utilisés pour l'évaluation des performances écrites des élèves (chacun comptant pour 20 % de la note globale), sont les suivants :

- Adaptation à la situation d'écriture
- Cohérence du texte
- Utilisation d'un vocabulaire approprié
- Construction des phrases et ponctuation appropriées
- Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale

Les notes des élèves pour chaque critère sont décrites selon cinq catégories de performance :

- A (très satisfaisant – 20 points)
- B (satisfaisant – 16 points)
- C (acceptable – 12 points)
- D (peu satisfaisant – 8 points)
- E (insatisfaisant – 4 points)

Pour calculer le résultat de l'élève en lecture, l'enseignant additionne les points obtenus aux deux parties/tâches de l'épreuve et convertit le score en un total sur 100. Pour l'écriture, l'enseignant additionne les points enregistrés pour chaque critère afin de déterminer le total sur 100.

## Épreuves de 6<sup>e</sup> primaire

### Français, langue d'enseignement<sup>9</sup>

L'épreuve de lecture de français, langue d'enseignement, comprend deux épreuves, réparties sur deux demi-journées. Chaque épreuve dure environ deux heures et demie. La première séance est consacrée à un texte littéraire et la seconde à un texte courant. Les deux séances commencent par la présentation du texte, suivie de sa lecture et de la réponse à une série de questions connexes. En se référant au contenu associé, l'élève doit répondre à environ 12 questions. Les réponses peuvent prendre la forme de chiffres, de quelques mots ou de quelques phrases. L'épreuve d'écriture se déroule également sur deux demi-journées. L'élève doit rédiger une lettre adressée à

<sup>9</sup> Les informations de cette section ont été obtenues à partir du document suivant :

Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation. (2024). Document d'information, ÉPREUVES MINISTÉRIELLES, Français, langue d'enseignement, 6<sup>e</sup> année du primaire, Lecture Écriture, Janvier - Juin 2025. Consulté le 8 avril 2025 de : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-evaluations-ministerielles/documents-information/DI\\_FLE\\_6e\\_prim.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-evaluations-ministerielles/documents-information/DI_FLE_6e_prim.pdf).

un destinataire précis pour présenter son opinion sur le sujet du texte courant. Le premier jour, l'élève planifie puis finalise une première ébauche du texte; le deuxième jour, il corrige, révise, corrige et finalise le texte. Des exemples de questions/tâches de lecture et d'écriture sont disponibles ici<sup>10</sup>.

Comme mentionné précédemment, les centres de services scolaires et les écoles privées sont

responsables de la correction des réponses écrites des élèves aux épreuves ministérielles. Pour appuyer ce processus, le Ministère fournit aux enseignants des guides de correction, comprenant des grilles d'évaluation et des exemples, qui décrivent les niveaux de performance. Les tâches de lecture sont notées à l'aide d'une grille de correction élaborée par le Ministère, basée sur les critères présentés dans le tableau ci-dessous.

Critère d'évaluation	Description
Compréhension des éléments significatifs d'un texte.	<p><b>Extraction d'informations explicites.</b> L'élève relève une ou plusieurs informations mentionnées dans le texte.</p> <p><b>Extraction d'informations implicites.</b> L'élève trouve un sens qui n'est pas explicitement énoncé, mais qui est sous-entendu dans les propos de l'auteur. Le sens inféré est commun à la majorité des lecteurs.</p>
Interprétation plausible d'un texte.	<p>L'élève suggère un sens qui n'est pas présent dans le texte, même implicitement. Il crée du sens en s'inspirant du texte et en y restant fidèle.</p> <p>L'interprétation du texte peut varier d'un lecteur à l'autre.</p>
Justification pertinente des réactions à un texte	L'élève établit des liens avec ses propres expériences, fait part de ses goûts ou de ses sentiments, se reconnaît dans certains aspects du texte, porte un jugement en se référant à ses valeurs, etc.
Jugement critique sur des textes littéraires	L'élève apprécie l'œuvre dans son ensemble, en utilisant des exemples pertinents.

La notation des écrits de l'élève est effectuée selon les mêmes critères et la même grille d'évaluation que ceux utilisés pour l'examen de français, langue d'enseignement, de 4<sup>e</sup> primaire.

## Mathématique<sup>11</sup>

L'épreuve ministérielle de mathématique vise à évaluer les compétences des élèves :

- résoudre des situations mathématiques;
- raisonner à l'aide de concepts et de processus mathématiques.

Le Ministère fournit aux élèves les documents suivants pour les épreuves de janvier et de juin.

Pour évaluer la compétence *Résoudre une situation-problème mathématique* :

- un document de référence
- un cahier de l'élève

Pour évaluer la compétence *Raisonner à l'aide de concepts et de processus mathématiques* :

- un questionnaire
- trois cahiers (un pour chacune des trois situations d'application)

<sup>10</sup> Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. (2024). *Guide à l'intention des parents, ÉPREUVES MINISTÉRIELLES, Français, langue d'enseignement, 6<sup>e</sup> année du primaire, Lecture Écriture, Décembre 2024*. Consulté le 14 avril 2025 de : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/guides-parents/Guide\\_parents\\_FLE\\_6e\\_Prim.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/guides-parents/Guide_parents_FLE_6e_Prim.pdf).

<sup>11</sup> Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. (2024). *Document d'information, ÉPREUVE MINISTÉRIELLE, Mathématique, 6<sup>e</sup> année du primaire, Janvier Juin 2025*. Consulté le 22 mai 2025 de : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/documents-information/DI\\_Math\\_6e\\_primaire.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/documents-information/DI_Math_6e_primaire.pdf).

Les épreuves se déroulent sur trois jours. Le premier jour consiste à réaliser deux situations d'application ; le deuxième jour, à résoudre une situation-problème; et le troisième jour, à réaliser la troisième situation d'application et à répondre au questionnaire. Les trois situations d'application et le questionnaire permettent d'évaluer la compétence *Raisonner à l'aide de concepts et de processus mathématiques*. Pour obtenir un résultat sur 100, une pondération de 60 % est attribuée aux trois situations combinées, et une pondération de 40 % au questionnaire. La situation-problème permet d'évaluer la compétence *Résoudre une situation-problème mathématique*. Le résultat de la situation-problème est exprimé sur 100.

**Premier jour :** Les élèves reçoivent un cahier pour la première situation d'application. Lors de la phase de préparation, l'enseignant lit la tâche avec les élèves avant qu'ils ne commencent leur travail. (L'enseignant peut clarifier ou expliquer les termes non mathématiques, si nécessaire, et le temps alloué à cette étape peut varier en fonction des besoins des élèves.) Lors de la phase de réalisation, les élèves disposent de 30 minutes pour réaliser la tâche, y compris la consignation de l'ensemble de leur travail (raisonnement) et des résultats/réponses dans leurs cahiers. L'enseignant peut accorder jusqu'à 15 minutes de temps supplémentaire, si nécessaire, pour permettre à un élève de terminer la tâche. L'élève reçoit ensuite le cahier pour la deuxième situation d'application, et la tâche est réalisée de la même manière que la première. Les situations d'application présentent des contextes variés, ce qui permet à l'élève :

- de choisir et d'appliquer les concepts et processus mathématiques requis et de présenter une démarche qui rend explicite son raisonnement;
- de justifier une affirmation, de vérifier un résultat ou une démarche, prendre position, de critiquer ou de convaincre à l'aide d'arguments mathématiques.

**Deuxième jour :** Les élèves reçoivent un exemplaire du document de référence présentant la situation-problème, ainsi qu'un exemplaire du cahier de l'élève, dans lequel ils consignent l'ensemble de leur travail et la réponse obtenue. Lors de la phase de préparation, l'enseignant lit la tâche avec les élèves avant qu'ils ne commencent leur travail. L'enseignant

peut, si nécessaire, expliquer les termes non mathématiques, et le temps requis pour cette phase peut varier. Lors de la phase de réalisation, l'élève dispose de deux heures pour terminer la tâche, avec environ 30 minutes de temps supplémentaire allouées si nécessaire. La situation-problème remplit toutes les conditions suivantes :

- la situation implique le choix, par l'élève, des concepts et processus mathématiques requis;
- la démarche pour arriver à la solution n'est pas immédiatement évidente, puisqu'elle exige la combinaison non apprise de concepts et de processus;
- la situation-problème fait appel à diverses stratégies de compréhension, d'organisation, de solution, de validation et de communication;
- les consignes ne donnent d'indications ni sur la démarche à suivre ni sur les savoirs essentiels à exploiter.

**Troisième jour :** Les élèves reçoivent le cahier pour la troisième situation d'application et effectuent la tâche selon les procédures décrites pour les deux premières situations d'application. Ensuite, ils reçoivent un questionnaire en deux sections. Lors de la préparation de chacune des deux sections, l'enseignant lit les consignes et peut clarifier ou expliquer les termes non mathématiques, si nécessaire. La section A du questionnaire comprend une question présentant quatre opérations de calcul mental à effectuer. Chaque question vaut un point, soit un total de quatre points. Les questions sont affichées l'une après l'autre sur un support visuel. La première question est lue deux fois par l'enseignant; les élèves ont 10 secondes pour effectuer le calcul mental, puis ils notent le résultat du calcul dans leur cahier. La même procédure est suivie pour les trois autres opérations. Cette partie du test dure environ cinq minutes. Dans la section B, les élèves répondent par écrit à 18 questions à choix multiple ou à réponse courte dans leur cahier. Chaque question vaut deux points, soit un total de 36 points. Les élèves disposent de 60 minutes pour terminer le questionnaire; l'enseignant peut accorder jusqu'à 15 minutes supplémentaires pour terminer le travail. Les questions du questionnaire visent à évaluer l'acquisition des connaissances et la compréhension des concepts et processus mathématiques par les élèves.

Des exemples de matériels des épreuves de mathématique (questions et grilles d'évaluation) sont disponibles ici<sup>12</sup>.

## Épreuve de 2<sup>e</sup> secondaire

### Français, langue d'enseignement<sup>13</sup>

L'épreuve ministérielle de français, langue d'enseignement, en deuxième année du secondaire, évalue les compétences rédactionnelles des élèves. Les élèves doivent rédiger un texte unique, comprenant des descriptions et des justifications. L'épreuve d'écriture se déroule en deux temps distincts. Une séance de préparation de trois heures et vingt minutes est d'abord organisée. Environ deux semaines avant la réalisation de l'épreuve d'écriture, l'élève reçoit un dossier préparatoire comprenant la tâche d'écriture, des activités d'exploration du sujet, tous les textes à lire, ainsi qu'un cahier de rédaction. Au cours de cette séance, l'élève prend connaissance des informations relatives à l'épreuve, effectue les activités préparatoires et lit les textes fournis. Il peut également consulter la grille d'évaluation utilisée pour la correction du travail écrit final. Durant cette période, l'élève identifie les informations qu'il juge pertinentes pour l'épreuve d'écriture, les consigne et les organise dans son cahier. (Les activités de la séance préparatoire sont obligatoires, mais ne sont pas évaluées.) À la fin de la préparation à l'épreuve, l'élève doit remettre à l'évaluateur tous les documents qui lui ont été remis. Avant le jour de l'épreuve d'écriture, un évaluateur vérifie que les cahiers des élèves ne contiennent aucun texte écrit à l'avance.

Lors d'une séance distincte de trois heures, les élèves rédigent un texte d'environ 300 mots, dans lequel ils présentent des éléments de description et de justification en réponse à la tâche d'écriture. Dans leur rédaction, les élèves doivent :

- utiliser des éléments de description et de

justification appropriés pour réaliser la tâche d'écriture;

- organiser leur texte de manière appropriée;
- assurer la cohérence textuelle (pertinence, non-contradiction, continuité, progression);
- utiliser leurs connaissances linguistiques, dont celles acquises au premier cycle du secondaire;
- mobiliser des stratégies de révision et de correction pour améliorer et corriger leur texte.

Pendant la séance d'écriture, les élèves sont autorisés à utiliser les ressources suivantes :

- leur cahier de rédaction;
- tout dictionnaire français unilingue, standard ou spécialisé;
- guide grammatical;
- tableau de conjugaison;
- ouvrages de référence appartenant à l'élève ou mis à disposition par l'établissement.

La correction des textes est effectuée localement, à l'aide des documents suivants :

- une grille d'évaluation décrivant les éléments observables associés à cinq critères
- un tableau correspondant indiquant la pondération des critères
- des repères pour l'attribution d'une cote aux critères 4 et 5, qui indiquent le nombre de points à attribuer en fonction du nombre d'erreurs

Des exemples de documents contenus dans un dossier préparatoire ainsi que des documents relatifs à la correction sont présentés dans le *Guide à l'intention des parents*. (Voir note de bas de page n° 13.)

<sup>12</sup> Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. (2024). *Guide à l'intention des parents, ÉPREUVE MINISTÉRIELLE, Mathématique, 6<sup>e</sup> année du primaire, Décembre 2024*. Consulté le 22 mai 2025 de : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/guides-parents/Guide-parents-math-6e-prim.pdf>.

<sup>13</sup> Les informations de cette section ont été obtenues à partir du document suivant :

Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation. (2024). *Document d'information, ÉPREUVE MINISTÉRIELLE, Français, langue d'enseignement, 2<sup>e</sup> année du secondaire, Écriture, Juin 2025*. Consulté le 14 avril 2025 de : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/documents-information/DI\\_FLE\\_2e\\_sec.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/documents-information/DI_FLE_2e_sec.pdf).

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. (2024). *Guide à l'intention des parents, ÉPREUVE MINISTÉRIELLE, Français, langue d'enseignement, 2<sup>e</sup> année du secondaire, Écriture, Décembre 2024*. Consulté le 14 avril 2025 de : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/guides-parents/Guide\\_parents\\_FLE\\_2e\\_Sec.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/guides-parents/Guide_parents_FLE_2e_Sec.pdf).

## Épreuves de 4<sup>e</sup> secondaire

### Mathématique<sup>14</sup>

À mi-chemin de la 3<sup>e</sup> secondaire, les élèves choisissent parmi trois séquences (niveaux de mathématique) celle qu'ils suivront en 4<sup>e</sup> secondaire. Le tableau suivant présente la répartition en

Option	Algèbre	Statistiques et probabilités	Géométrie
Culture, société et technique	28 à 36 %	12 à 20 %	46 à 54 %
Technico-sciences	36 à 48 %	16 à 28 %	32 à 44 %
Sciences naturelles	48 à 54 %	4 à 10 %	38 à 44 %

L'épreuve de mathématique est divisée en trois parties. Le tableau suivant détaille, pour chaque partie : le type d'item/tâche, le nombre d'items/

tâches, le nombre de points par item/tâche et le nombre total de points disponibles.

Partie d'épreuve	Type d'item/tâche	Nombre d'items/tâches	Nombre de points par item/tâche	Nombre total de points
<b>Partie A</b>	Choix multiple	6	4	24
<b>Partie B</b>	Réponses courtes	4	4	16
<b>Partie C</b>	Situations d'application	6	10	60

Total de points: 100

Selon le *Document d'information* associé, les questions des parties A et B des épreuves visent à évaluer la maîtrise des concepts et processus mathématiques, et les situations d'application de la partie C privilégient l'explicitation du raisonnement mathématique et demandent d'organiser et d'appliquer, dans un référentiel clairement circonscrit, des concepts et processus mathématiques.

Trois heures sont allouées à l'épreuve de mathématique, avec 15 minutes de temps supplémentaire si nécessaire. Des exemples de tâches sont présentés dans le *Guide à l'intention des parents*. (Voir la note de bas de page n° 14.) Concernant les responsabilités de correction, lorsque

des feuilles de réponses à lecture optique sont utilisées pour consigner les réponses des élèves, certaines questions sont corrigées par le Ministère. (Plus précisément, les réponses aux questions à choix multiple de la section A, consignées sur les feuilles de réponses à lecture optique, sont corrigées par le Ministère, tandis que les résultats des sections B et C sont notés au crayon par les enseignants. Les feuilles à lecture optique ne sont utilisées que pour la session de juin.) Autrement, les centres de services scolaires et les écoles sont responsables de la correction des épreuves conformément aux instructions et aux guides de correction du Ministère. Une grille d'évaluation à cinq niveaux de performance

<sup>14</sup> Les informations de cette section ont été obtenues à partir du document suivant :

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. (2024). *Document d'information, ÉPREUVES MINISTÉRIELLES, Mathématique, 4<sup>e</sup> année du secondaire, Culture, société et technique, Technico-sciences, Sciences naturelles, Janvier Juin Août, 2025*. Consulté le 24 mai 2025 de : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/documents-information/DI\\_Math\\_4e\\_sec.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/documents-information/DI_Math_4e_sec.pdf).

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. (2024). *Guide à l'intention des parents, ÉPREUVES MINISTÉRIELLES, Mathématique, 4<sup>e</sup> année du secondaire, Culture, société et technique, Technico-sciences, Sciences naturelles, Décembre 2024*. Consulté le 24 mai 2025 de : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/guides-parents/Guide\\_parents\\_Math\\_4e\\_Sec.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/guides-parents/Guide_parents_Math_4e_Sec.pdf).

est utilisée pour corriger les situations d'application de la partie C des épreuves. Le Ministère saisit ensuite les résultats des trois sections pour déterminer la note finale de l'élève.

## Science et technologie et applications technologiques et scientifiques<sup>15</sup>

Selon le ministère de l'Éducation, les épreuves de science et technologie et d'applications technologiques et scientifiques exigent des élèves qu'ils analysent des situations et un objet technique (les élèves sont inscrits à l'un des cours de science, et non aux deux)<sup>16</sup>. Individuellement, les élèves doivent résoudre divers problèmes en s'appuyant sur leurs connaissances des concepts obligatoires dans trois des quatre domaines principaux du programme. L'épreuve de science et technologie

comprend 25 questions valant 4 points chacune et est divisée en 3 parties :

- Partie A : 15 questions à choix multiple évaluant la maîtrise ou la capacité des élèves à utiliser les connaissances liées aux concepts prescrits (valant 60 % de la note de l'élève)
- Partie B : 5 questions à réponse construite (valant 20 % de la note de l'élève)
- Partie C : 5 questions portant sur l'analyse technologique d'un objet technique (valant 20 % de la note de l'élève)

Le tableau suivant présente la répartition des questions dans chaque domaine principal du programme de science et technologie, ainsi que leur pondération.

Partie d'épreuve	Nombre de questions	Univers vivant	Terre et espace	Univers matériel	Univers technologique	Pondération
A	15	----	4	10	1	60 %
B	5	----	1	3	1	20 %
C	5	----	----	----	5	20 %
<b>Totaux</b>	<b>25</b>	<b>----</b>	<b>5 (20 %)</b>	<b>13 (52 %)</b>	<b>7 (28 %)</b>	<b>100 %</b>

Comme l'épreuve de science et technologie, l'épreuve d'applications technologiques et scientifiques comporte 25 questions valant 4 points chacune. Elle est divisée en trois parties :

- Partie A : 15 questions à choix multiple évaluant la maîtrise ou la capacité des élèves à utiliser les connaissances liées aux concepts obligatoires (valant 60 % de la note)

- Partie B : 4 questions à réponse construite (valant 16 % de la note)
- Partie C : 6 questions portant sur l'analyse technologique d'un objet technique (valant 24 % de la note)

<sup>15</sup> Les informations de cette section ont été obtenues à partir du document suivant :

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. (2024). *Document d'information, ÉPREUVES MINISTÉRIELLES, 4<sup>e</sup> année du secondaire, Science et technologie, Applications technologiques et scientifiques, Janvier Juin Août, 2025*. Consulté le 24 mai 2025 de : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-evaluations-ministerielles/documents-information/DI\\_ST\\_ATS\\_4e\\_sec.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-evaluations-ministerielles/documents-information/DI_ST_ATS_4e_sec.pdf).

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. (2024). *Guide à l'intention des parents, ÉPREUVE MINISTÉRIELLE, Science et technologie, 4<sup>e</sup> année du secondaire, Décembre 2024*. Consulté le 24 mai 2025 de : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-evaluations-ministerielles/guides-parents/Guide\\_parents\\_ST\\_4e\\_Sec.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-evaluations-ministerielles/guides-parents/Guide_parents_ST_4e_Sec.pdf).

<sup>16</sup> Un objet technique est un assemblage de pièces mécaniques permettant la transmission ou la transformation d'un mouvement pour réaliser une action ou une tâche (par exemple, une machine, un outil, un instrument, etc.). Un exemple fourni dans les supports d'évaluation est un distributeur automatique de cartes à jouer.

Le tableau suivant présente la répartition des questions dans chaque domaine majeur du

programme d'applications technologiques et scientifiques, ainsi que la pondération associée.

Partie d'épreuve	Nombre de questions	Univers vivant	Terre et espace	Univers matériel	Univers technologique	Pondération
<b>A</b>	15	----	1	9	5	60 %
<b>B</b>	4	----	1	2	1	16 %
<b>C</b>	6	----	----	----	6	24 %
<b>Totaux</b>	25	----	2 (8 %)	11 (44 %)	12 (48 %)	100 %

Chacune des trois parties des épreuves de science et technologie et d'applications technologiques et scientifiques étant conçue pour être indépendantes des autres, les élèves peuvent commencer à répondre à la ou aux questions de leur choix, à condition de le faire de manière individuelle. Lors de l'analyse d'un objet technique, les élèves visionnent une vidéo (diffusée en continu pendant l'épreuve) et examinent des schémas pour en comprendre le fonctionnement. La durée de l'épreuve est de trois heures, avec 15 minutes de temps supplémentaire si nécessaire. Des exemples de tâches sont présentés dans le *Guide à l'intention des parents* (voir note de bas de page n° 15). Concernant la correction, lorsque des feuilles de réponses à lecture optique sont utilisées (session de juin uniquement), certaines questions sont corrigées par le Ministère. (Plus précisément, les réponses aux questions à choix multiple de la section A, inscrites par les élèves sur les feuilles de réponses à

lecture optique, sont corrigées par le Ministère, tandis que les résultats des sections B et C sont notés au crayon par les enseignants.) Autrement, les centres de services scolaires et les écoles sont responsables de la correction des épreuves conformément aux consignes et aux guides de correction du Ministère. Tout comme pour les autres épreuves, le Ministère recommande aux enseignants de former des comités de correction locaux afin de s'assurer qu'ils ont une compréhension commune des consignes et des outils d'évaluation. Pour les deux épreuves, le Ministère inscrit les résultats des trois sections pour déterminer la note finale de l'élève.

### Histoire du Québec et du Canada<sup>17</sup>

L'épreuve ministérielle de 4<sup>e</sup> secondaire portant sur l'histoire du Québec et du Canada est une épreuve de 23 questions portant sur le contenu du programme relatif aux quatre périodes et réalités sociales suivantes:

Période	Réalité sociale
1840-1896	La formation du système fédéral canadien
1896-1945	Les nationalismes et l'autonomie du Canada
1945-1980	La modernisation du Québec et la Révolution tranquille
De 1980 à nos jours	Les choix de société dans le Québec contemporain

<sup>17</sup> Les informations de cette section ont été obtenues à partir des documents suivants :

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. (2024). Document d'information, ÉPREUVE MINISTÉRIELLE, Histoire du Québec et du Canada, 4<sup>e</sup> année du secondaire, Janvier Juin Août, 2025. Consulté le 25 mai 2025 de : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-evaluations-ministerielles/documents-information/DI\\_HQC\\_4e\\_sec.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-evaluations-ministerielles/documents-information/DI_HQC_4e_sec.pdf).

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. (2024). Guide à l'intention des parents, ÉPREUVE MINISTÉRIELLE, Histoire du Québec et du Canada, 4<sup>e</sup> année du secondaire, Décembre 2024. Consulté le 25 mai 2025 de : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-evaluations-ministerielles/guides-parents/Guide-parents-HQC-4e-Sec.pdf>.

Les élèves doivent analyser et interpréter divers documents (p. ex., documents historiques écrits ou iconographiques, écrits d'historiens, schémas, tableaux, illustrations, cartes, lignes du temps) et puiser dans leurs connaissances personnelles pour répondre aux questions de l'épreuve. Cette épreuve vise à évaluer les apprentissages liés aux critères d'évaluation définis dans les descriptions des trois parties suivantes :

- **La partie A** comprend 21 questions à choix multiple ou à réponse courte, liées au critère d'évaluation *Utilisation appropriée de connaissances*.

• **La partie B** comprend une question, liée au critère d'évaluation *Représentation cohérente d'une période de l'histoire du Québec et du Canada* (impliquant le remplissage d'un schéma).

• **La partie C** comprend une seule question, liée au critère d'évaluation *Rigueur de l'interprétation*, et exige la rédaction d'une réponse écrite d'environ 150 mots.

Le tableau suivant présente la répartition des questions pour chaque partie de l'épreuve, la période ou la réalité sociale associée.

Période/Réalité sociale	1840-1896 La formation du régime fédéral canadien	1896-1945 Les nationalismes et l'autonomie du Canada	1945-1980 La modernisation du Québec et la Révolution tranquille	De 1980 à nos jours Les choix de société dans le Québec contemporain	Totaux
<b>Partie A</b>	5 ou 6 questions (9 à 14 points)	5 ou 6 questions (9 à 14 points)	5 ou 6 questions (9 à 14 points)	4 ou 5 questions (9 à 14 points)	21 questions (44 points)
<b>Partie B</b>			1 question sur l'une des périodes (8 points)		1 question (8 points)
<b>Partie C</b>		1 question sur une des réalités sociales (8 points)			1 question (8 points)
					23 question (60 points)

L'épreuve dure trois heures, avec 15 minutes de temps supplémentaire si nécessaire. Des exemples de questions sont disponibles dans le *Guide à l'intention des parents* (voir note de bas de page n° 17). La responsabilité de la correction incombe aux établissements d'enseignement. Un guide contenant les corrigés, les grilles d'évaluation et une explication des procédures de correction est fourni par le Ministère. Comme cela est indiqué dans le tableau ci-dessus, le résultat de l'épreuve est calculé sur 60 points.

## Épreuves de 5<sup>e</sup> secondaire

### Français, langue d'enseignement<sup>18</sup>

L'épreuve de français, langue d'enseignement (FLE), de 5<sup>e</sup> secondaire évalue la capacité des élèves à rédiger un texte unique, comprenant justifications et arguments. (L'évaluation est semblable à celle de l'épreuve de 2<sup>e</sup> secondaire à bien des égards.) L'épreuve se déroule à deux moments distincts. La première étape, répartie sur deux périodes (d'environ

<sup>18</sup> Les informations de cette section ont été obtenues à partir du document suivant :

Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation. (2024). *Document d'information, ÉPREUVE MINISTÉRIELLE, Français, langue d'enseignement, 5<sup>e</sup> année du secondaire, Janvier Juin Août, 2025*. Consulté le 14 avril 2025 de : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-evaluations-ministerielles/documents-information/DI\\_HQC\\_4e\\_sec.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-evaluations-ministerielles/documents-information/DI_HQC_4e_sec.pdf).

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. (2024). *Guide à l'intention des parents, ÉPREUVE MINISTÉRIELLE, Français, langue d'enseignement, 5<sup>e</sup> année du secondaire, Écriture, Décembre 2024*. Consulté le 14 avril 2025 de : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-evaluations-ministerielles/guides-parents/Guide\\_parents\\_FLE\\_5e\\_Sec.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-evaluations-ministerielles/guides-parents/Guide_parents_FLE_5e_Sec.pdf).

trois heures et vingt minutes au total), consiste en une préparation à l'épreuve. Environ une semaine avant l'épreuve d'écriture, les élèves reçoivent un dossier préparatoire comprenant diverses activités liées au sujet de l'épreuve, cinq à huit textes courants sur le sujet et une feuille de notes. La préparation comprend diverses activités, telles que la lecture des textes, la participation à des discussions de groupe et la prise de notes. Les élèves peuvent également consulter la grille d'évaluation utilisée pour corriger leur texte. Pendant la préparation, les élèves identifient les informations pertinentes pour l'épreuve d'écriture, les consignent et les organisent dans leurs feuilles de notes. (Les élèves sont autorisés à poursuivre leur préparation à tout moment en dehors de la classe. Bien qu'obligatoires, les activités de préparation ne sont pas évaluées.)

Lors d'une séance distincte de 3 heures 15 minutes, en salle d'examen, les élèves réalisent l'épreuve d'écriture, qui consiste à rédiger une lettre ouverte d'environ 500 mots, en utilisant leur feuille de notes et les références autorisées. (Jusqu'à 15 minutes de temps supplémentaire sont disponibles si nécessaire.) Dans cette lettre ouverte, l'élève doit :

- faire valoir une position (thèse) avec cohérence (pertinence, non-contradiction, continuité, progression);
- utiliser un processus argumentatif étudié à la fin du deuxième cycle du secondaire;
- appuyer ses propos sur des informations pertinentes;
- recourir à des connaissances linguistiques acquises au cours de sa scolarité;
- transférer des apprentissages faits en lecture et en communication orale; et
- employer des stratégies de révision et de correction (édition) pour améliorer et corriger son texte.

Pendant la séance d'écriture, les ressources autorisées suivantes sont autorisées :

- la feuille de notes de l'élève;
- tout dictionnaire français unilingue, standard ou spécialisé;
- guide grammatical;
- tableau de conjugaison;
- documents de référence appartenant à l'élève ou mis à disposition par l'établissement.

Les productions écrites sont corrigées de manière centralisée au ministère de l'Éducation, à l'aide d'une grille d'évaluation décrivant des éléments observables associés à cinq critères :

1. Adaptation à la situation de communication
2. Cohérence du texte
3. Utilisation d'un vocabulaire approprié
4. Construction des phrases et ponctuation appropriées
5. Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale

Un tableau distinct indique, pour les critères 4 et 5, le nombre de points à attribuer en fonction du nombre d'erreurs d'orthographe, de ponctuation et de grammaire. Les grilles d'évaluation sont disponibles dans le *Document d'information* et le *Guide à l'intention des parents*, et des exemples d'épreuves d'écriture sont présentés dans le *Guide à l'intention des parents*. (Voir la note de bas de page 18.)

## Anglais, langue seconde (programmes de base et enrichi)<sup>19</sup>

### Programme de base

Les épreuves d'anglais, langue seconde (programme de base), évaluent les compétences orales et écrites des élèves; elles comprennent donc une interaction orale et une production écrite. Sur un sujet donné, les élèves effectuent une tâche préparatoire consistant

<sup>19</sup> Les informations de cette section ont été obtenues à partir des document suivant :

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. (2024). *Document d'information, ÉPREUVES MINISTÉRIELLES, Anglais, langue seconde, programme de base, 5<sup>e</sup> année du secondaire*, Janvier Juin Août, 2025. Consulté le 9 avril 2025 de : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-evaluations-ministerielles/documents-information/DI\\_ALS\\_Base\\_5e\\_sec.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-evaluations-ministerielles/documents-information/DI_ALS_Base_5e_sec.pdf).

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. (2024). *Document d'information, ÉPREUVE MINISTÉRIELLE, Anglais, langue seconde, programme enrichi, 5<sup>e</sup> année du secondaire*, Janvier Juin Août, 2025. Consulté le 9 avril 2025 de : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-evaluations-ministerielles/documents-information/DI\\_ALS\\_Enrichi\\_5e\\_sec.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-evaluations-ministerielles/documents-information/DI_ALS_Enrichi_5e_sec.pdf).

à participer à des discussions avec leurs pairs, à passer un test d'interaction orale, puis à rédiger un article d'opinion.

### Activité préparatoire

Comme pour les autres épreuves de langue, l'activité préparatoire fait partie intégrante de l'épreuve, mais n'est pas évaluée. Pour se préparer, les élèves lisent individuellement des textes présentés dans un dossier préparatoire et y répondent par écrit. En équipe de quatre, les élèves discutent des textes en anglais afin de mieux comprendre le sujet. La phase de préparation dure environ 45 à 60 minutes.

### Épreuve d'interaction orale

À partir d'une série de questions, les élèves, répartis en équipes de quatre, doivent engager une discussion soutenue en anglais pendant 15 minutes. L'enseignant observe et évalue la discussion entre les élèves (sans y participer). Bien que le test se déroule en équipe de quatre, l'évaluation est individuelle : l'enseignant évalue la compétence orale de chaque élève à l'aide d'une grille d'évaluation.

### Épreuve de production écrite

Les élèves rédigent individuellement un article d'opinion en anglais pour un magazine en ligne. Cet article, d'environ 225 mots, répond à une question liée au sujet présenté dans le dossier préparatoire. La partie écrite de l'épreuve dure environ deux heures.

Les élèves sont autorisés à apporter leurs propres documents de référence ou à utiliser ceux mis à disposition par l'école. Pour la tâche préparatoire et l'épreuve d'interaction orale, les élèves peuvent se référer au dossier préparatoire et aux dictionnaires papier (anglais et bilingue). Pour l'épreuve de production écrite, les étudiants peuvent utiliser

des dictionnaires papier (anglais et bilingue), un dictionnaire de synonymes et un guide grammatical. Des exemples de grilles d'évaluation sont disponibles dans le *Document d'information* correspondant.

### **Programme enrichi**

L'épreuve d'anglais langue seconde (programme enrichi) évalue les compétences en compréhension écrite et en expression écrite des élèves. Tout comme le programme de base, l'épreuve du programme enrichi comprend des séances de préparation et d'évaluation. La phase préparatoire (environ 60 minutes) consiste à lire des textes, à écouter un enregistrement audio et à participer à une discussion de groupe pour consolider leurs idées sur le sujet donné. Ces activités permettent aux élèves d'acquérir les connaissances et le vocabulaire associés au sujet. Le jour de l'épreuve, les élèves réécoulent l'enregistrement audio, puis rédigent, en anglais, un article informatif (environ 400 mots) sur le sujet ou la tendance abordée. L'enseignant, en se référant aux grilles d'évaluation du Ministère, fournit deux résultats distincts en compréhension écrite et en expression écrite pour chaque élève. Les grilles d'évaluation sont disponibles dans le *Document d'information* correspondant.

## **Français, langue seconde (programmes de base et enrichi)<sup>20</sup>**

Le programme français, langue seconde (pour les élèves anglophones), est une composante fondamentale de l'éducation au Québec et un élément important des épreuves ministérielles.

### **Programme de base**

Les épreuves du programme portent sur les compétences de compréhension écrite, d'interaction orale et de production écrite en français.

<sup>20</sup> Les informations de cette section ont été obtenues à partir des document suivant :

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. (2024). *Document d'information, ÉPREUVES MINISTÉRIELLES, Français, langue seconde, programme de base, 5<sup>e</sup> année du secondaire, Janvier Juin Août, 2025*. Consulté le 9 avril 2025 de : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/documents-information/DI\\_FLS\\_Base\\_5e\\_sec.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/documents-information/DI_FLS_Base_5e_sec.pdf).

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. (2024). *Guide à l'intention des parents, ÉPREUVES MINISTÉRIELLES, Français, langue seconde, programme de base, 5<sup>e</sup> année du secondaire, Interaction orale, Compréhension écrite, Production écrite, Décembre 2024*. Consulté le 17 juin 2025 de : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/guides-parents/Guide\\_parents\\_FLE\\_5e\\_Sec.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/guides-parents/Guide_parents_FLE_5e_Sec.pdf).

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. (2024). *Guide à l'intention des parents, ÉPREUVES MINISTÉRIELLES, Français, langue seconde, programme enrichi, 5<sup>e</sup> année du secondaire, Compréhension écrite, Production écrite, Décembre 2024*. Consulté le 17 juin 2025 de : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/guides-parents/Guide\\_parents\\_FLS\\_Enrichi\\_5e\\_Sec.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/evaluation-epreuves-ministerielles/guides-parents/Guide_parents_FLS_Enrichi_5e_Sec.pdf).

### Épreuve de compréhension écrite

L'épreuve de compréhension écrite commence par une activité introductory pour préparer les élèves à la lecture des textes. En équipe de 3 à 5, les élèves participent à une discussion de 30 minutes en français, au cours de laquelle ils discutent des sujets, questions ou affirmations présentés dans le cahier de préparation à la lecture. (Cette activité est obligatoire, mais n'est pas évaluée.) Après cette activité, et individuellement, les élèves disposent de 2 heures et 30 minutes pour lire un recueil de textes fourni, puis répondre à des questions de compréhension écrite. Il existe trois types de questions : des questions à choix multiple, des questions à réponse courte et une question à réponse élaborée. Pour l'épreuve de juin, les élèves répondent aux questions à choix multiple sur une feuille de réponses à lecture optique, corrigée par le Ministère. Pour les questions à réponse courte et élaborée, les élèves inscrivent leurs réponses au verso de la feuille de réponses à lecture optique. Ces réponses sont corrigées par les enseignants et les notes sont compilées par le Ministère. Pour les épreuves d'août et de janvier, les élèves consignent leurs réponses dans un cahier de réponses. Les correcteurs corrigent l'épreuve selon les consignes fournies par le Ministère.

### Épreuve d'interaction orale

Avant l'épreuve orale, les élèves participent à une tâche préparatoire obligatoire. Ils relisent (à l'école ou à la maison) le recueil de textes et, en équipe, partagent leurs idées sur les aspects du thème qui pourraient émerger lors de l'épreuve d'interaction orale. (Cette tâche préparatoire n'est pas évaluée.) Lors de l'épreuve, les élèves, en équipe de trois à cinq, participent à une discussion de 12 à 15 minutes, en français, sur un sujet tiré du recueil de textes. La discussion doit avoir lieu uniquement entre les élèves de l'équipe. L'examineur évalue l'interaction orale en français de chaque élève en temps réel, à l'aide d'une grille d'évaluation fournie par le Ministère.

### Épreuve de production écrite

Les élèves disposent de deux heures pour rédiger, individuellement, un texte en français d'environ 225 mots sur un sujet lié au thème de l'épreuve de lecture (compréhension écrite). Après 2 heures, l'élève peut se voir accorder 10 minutes supplémentaires si nécessaire. Le correcteur évalue

le texte à l'aide des grilles d'évaluation fournies par le Ministère.

Pour les trois épreuves de français, langue seconde, les élèves sont autorisés à consulter un dictionnaire bilingue ou un dictionnaire français unilingue. De plus, pour la production écrite, les élèves peuvent utiliser un dictionnaire de synonymes, une grammaire et un recueil de conjugaison.

Des extraits et exemples de questions pour le français, langue seconde, sont disponibles dans le *Guide à l'intention des parents*. Les grilles d'évaluation sont incluses dans le *Guide à l'intention des parents* et le *Document d'information*.

### **Programme enrichi**

Les épreuves de français, langue seconde (programme enrichi), évaluent la compréhension écrite et les compétences rédactionnelles des élèves. Pour les deux épreuves, les élèves peuvent utiliser le même matériel que pour les épreuves du programme de base.

### Épreuve de compréhension écrite

L'épreuve de compréhension écrite comporte deux parties, qui se déroulent consécutivement dans un même créneau horaire. Les élèves participent d'abord à une tâche préparatoire en équipe, puis réalisent l'épreuve individuellement. Pour se préparer à l'épreuve, les élèves reçoivent un cahier de préparation à la lecture, qui présente des questions ou des énoncés, ainsi que les sujets qu'ils liront plus tard lors de l'épreuve. En équipe de 3 à 5, les élèves participent à une discussion de 30 minutes en français, au cours de laquelle ils découvrent le thème de l'épreuve et les sujets qui seront abordés dans les textes. Après l'activité préparatoire (non évaluée), les élèves reçoivent trois documents : un recueil de textes sur le thème présenté, un cahier de questions et une feuille de réponses à lecture optique ou un cahier de réponses (selon la session d'examen). Pendant une période de 2 heures et 30 minutes, les élèves lisent les textes individuellement et répondent à toutes les questions du cahier de questions. Comme pour le programme de base, l'épreuve comporte trois types de questions : des questions à choix multiple, des questions à réponse courte et des questions à réponse élaborée. Comme pour le programme de base, pour l'épreuve de juin, les élèves répondent aux questions à choix multiple sur

une feuille de réponses à lecture optique, corrigée automatiquement par le Ministère. Les questions à réponse courte et élaborée sont inscrites au verso de la feuille de réponses à lecture optique. Ces réponses sont corrigées par les enseignants, conformément aux consignes du Ministère. Pour les sessions d'août et de janvier, les élèves saisissent leurs réponses dans le cahier de réponses. Si, à la fin de la période prévue pour l'épreuve, un élève a besoin de plus de temps pour terminer l'épreuve, 15 minutes supplémentaires peuvent lui être accordées. Les notes des élèves sont compilées par le Ministère.

#### Épreuve de production écrite

Travaillant individuellement, les élèves disposent de trois heures consécutives pour rédiger un texte d'environ 400 mots, en français, en réponse à une question/un sujet lié au thème du recueil de textes de l'épreuve de compréhension écrite. Leur texte doit inciter le lecteur à agir. Les candidats commencent par lire la tâche/question, présentée dans un cahier de production écrite, où ils peuvent également utiliser un organisateur graphique fourni pour rédiger un plan de leur brouillon. Après avoir révisé et corrigé leurs textes, les élèves rédigent leur version finale dans un cahier dédié. Les élèves qui n'ont pas terminé la tâche dans les trois heures peuvent se voir accorder 15 minutes supplémentaires. La correction des productions écrites des élèves est effectuée à l'aide des grilles d'évaluation fournies par le Ministère. Des extraits/exemples de questions pour le programme enrichi de français langue seconde sont disponibles dans le *Guide à l'intention des parents*. Les grilles d'évaluation sont incluses dans le *Guide à l'intention des parents* et le *Document d'information*.

## Conclusion

Le Québec dispose depuis longtemps d'un programme provincial d'épreuves standardisées, conçu, élaboré et supervisé par le ministère de l'Éducation. Bien que semblable à celui d'autres provinces et territoires canadiens à bien des égards, le système d'épreuves du Québec est unique sur plusieurs plans.

Le ministère de l'Éducation élabore et administre deux types d'épreuves ministérielles : celles destinées aux élèves du primaire et de la 2<sup>e</sup> secondaire, et celles des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire. En 4<sup>e</sup> année du primaire, les élèves francophones passent une épreuve de français, langue d'enseignement; en 6<sup>e</sup> année du

primaire, ils passent une épreuve de français, langue d'enseignement, et une épreuve de mathématique, et en 8<sup>e</sup> année (2<sup>e</sup> secondaire), ils passent une épreuve de français, langue d'enseignement. Les épreuves ministérielles du primaire et de la 2<sup>e</sup> secondaire comptent pour 20 % de la note finale de l'élève. Les épreuves de 10<sup>e</sup> année (4<sup>e</sup> secondaire) évaluent les compétences des élèves, selon les attentes du programme d'études, en mathématique, en science et technologie ou en applications technologiques et scientifiques, et en histoire du Québec et du Canada. Les épreuves de 11<sup>e</sup> année (5<sup>e</sup> secondaire) évaluent les connaissances et les compétences des élèves en français, langue d'enseignement, et en anglais langue seconde (programmes de base et enrichi), pour les élèves francophones. Les élèves anglophones passent les épreuves de français langue seconde (programmes de base et enrichi). Tous les élèves de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> année doivent passer leurs épreuves respectives, qui comptent pour 50 % du résultat final pour la ou les compétences évaluées et non pour le cours.

Comme mentionné précédemment, lorsque des feuilles à lecture optique sont utilisées, les questions à choix multiple sont corrigées par le Ministère ; les autres types de questions sont corrigés par les enseignants, dans les centres de correction locaux, à l'aide de consignes et de grilles d'évaluation préparées par le Ministère. Les notes attribuées sont inscrites sur les feuilles de réponses à lecture optique. L'épreuve de français, langue d'enseignement, de 5<sup>e</sup> secondaire fait exception à cette règle, car sa correction est centralisée au ministère de l'Éducation. Les résultats des épreuves du primaire et de la 2<sup>e</sup> secondaire ne sont pas rendus publics par les écoles et les centres de services scolaires, tandis que ceux de la 4<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> secondaire sont publiés par le Ministère.

L'apprentissage d'une langue seconde, l'anglais, langue seconde (pour les élèves francophones), et le français, langue seconde (pour les élèves anglophones), sont une composante fondamentale de l'éducation au Québec, y compris de son programme d'évaluation.

Le Québec continue de présenter ses épreuves en version papier, contrairement à la majorité des provinces et territoires canadiens, qui ont adopté ou sont en voie d'adopter des évaluations numériques en ligne. Récemment, le ministère de l'Éducation a exploré les possibilités d'évoluer vers une solution d'évaluation numérique à grande échelle numérique et continue d'envisager les prochaines étapes.

## À propos de l'auteur

Richard Jones possède une vaste expérience dans les domaines de l'évaluation pédagogique à grande échelle et de l'évaluation de programmes. Il travaille dans ce domaine depuis plus de 35 ans. Avant de fonder RMJ Assessment, il a occupé des postes de haute direction à l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) de l'Ontario, ainsi qu'aux ministères de l'Éducation de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. À ce titre, il était responsable des initiatives liées à l'évaluation des élèves, des programmes et du curriculum; aux indicateurs de qualité de l'éducation; à la planification de l'amélioration des écoles et des conseils scolaires; à l'accréditation des écoles; et aux tests provinciaux, nationaux et internationaux.

M. Jones a commencé sa carrière comme enseignant aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire.

Il a ensuite été chercheur et cadre supérieur pour une multinationale offrant des services de consultation au Moyen-Orient.

N'hésitez pas à contacter Richard « Rick » à l'adresse [richard.jones@rmjassessment.com](mailto:richard.jones@rmjassessment.com) (ou sur [LinkedIn](#)) pour vous renseigner sur les meilleures pratiques en matière d'évaluation à grande échelle et d'évaluation de programmes.

## Remerciements

L'auteur tient à exprimer sa gratitude aux membres de la Direction de l'évaluation des apprentissages du ministère de l'Éducation du Québec pour leurs précieux conseils et informations lors de la préparation de cet article.

